



Ouagadougou, le 24 JUIN 2024

N°2024 0728 /MDAC/SG/DCRHM

## LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### COMMUNIQUE

Les jeunes Burkinabè de sexe masculin et féminin désirant faire carrière dans les Forces Armées Nationales, sont informés qu'il est organisé un concours direct pour le recrutement de mille cent cinquante-huit (1158) Elèves Sous-Officiers d'Active (ESOA) dont mille cent trente-huit (1138) garçons et vingt (20) filles au titre de la 17<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole Nationale de Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Kamboincin, cycle 2024-2026.

Une priorité sera accordée aux Volontaires pour la Défense de la Patrie, candidats au présent concours.

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de jeunes civils remplissant les conditions suivantes :

- être célibataire sans enfant à charge et de nationalité Burkinabè ;
- être âgé (e) de vingt (20) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire être né (e) entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2004) ;
- être titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
- être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation.

**NB** : les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

## II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. une (01) demande manuscrite timbrée à 200 f CFA, adressée à monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
2. un (01) certificat de nationalité Burkinabè (**les photocopies légalisées ne seront pas acceptées**) ;
3. un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et établi avant 2022 (**les photocopies légalisées ne seront pas acceptées**) ;
4. un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du début du dépôt des dossiers de candidature ;
5. une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
6. une (01) photocopie légalisée du diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Etat ;
7. une (01) photocopie légalisée du relevé de notes du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat ;
8. un (01) certificat de visite et de contre visite délivré par un médecin militaire, datant de moins de trois (03) mois à la date du début de dépôt des dossiers de candidature ;
9. un certificat de non grossesse délivré par un médecin militaire (pour les candidats de sexe féminin) .

**NB : les diplômes feront l'objet d'une vérification auprès des services techniques compétents en la matière.**

## III. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers complets de candidature seront reçus sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB), pendant les jours ouvrables de la période allant du **vendredi 28 juin à 08 heures 00 minute au vendredi 26 juillet 2024 à 16 heures 00 minute inclus**, dans les Postes de Commandement (PC) des formations suivantes :

- Les Régions Militaires (Kaya, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) ;
- Le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO ;
- La 1<sup>ère</sup> Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Ouagadougou ;
- Le 53<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando (53<sup>ème</sup> RIC) à Dédougou ;
- Le 41<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando (41<sup>ème</sup> RIC) à Dori ;
- Le 12<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando (12<sup>ème</sup> RIC) à Ouahigouya ;
- Le 22<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando (22<sup>ème</sup> RIC) à Gaoua ;
- L'Académie Militaire Georges NAMOANO (AMGN) à Pô ;
- Le 34<sup>ème</sup> Régiment Interarmes (34<sup>ème</sup> RIA) à Fada N'gourma ;
- Le 31<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Commando (31<sup>ème</sup> RIC) à Tenkodogo.



La clôture du dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 26 juillet 2024 à 16 heures 00 minute.

#### IV. CENTRE D'EXAMEN

Les garnisons de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Kaya seront les centres d'examen.

#### V. EPREUVE DU CONCOURS

Le concours comportera les épreuves suivantes en deux phases :

##### Première phase : épreuves physiques

Elles se dérouleront du **mardi 06 août au mardi 13 août 2024** au camp général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA à Ouagadougou, au Camp Ouezzin COULIBALY à Bobo Dioulasso, et au Groupement d'Artillerie à Kaya et comprendront les disciplines suivantes pour l'ensemble des candidats :

- Une course de **100 mètres** (épreuve de résistance) ;
- Une course de **3000 mètres** (épreuve d'endurance).

Les barèmes des épreuves seront communiqués aux candidats avant les épreuves.

Les résultats des épreuves physiques seront affichés à partir du **mardi 13 août 2024** au Poste de Commandement du Commandement des Ecoles et Centres de Formation (PC/CECF), au Camp Ouezzin COULIBALY à Bobo Dioulasso, et au camp du Groupement d'Artillerie à Kaya.

Toute moyenne inférieure à **10/20** est éliminatoire et toute note inférieure à **7/20** dans chacune des disciplines est aussi éliminatoire.

**La participation à toutes les épreuves est obligatoire.**

##### Deuxième phase : épreuves écrites.

**NB : Les candidats prendront connaissance de leur lieu de composition à l'affichage des résultats des épreuves physiques.**

Elles se dérouleront le **dimanche 18 août 2024** à Ouagadougou, à Bobo Dioulasso et à Kaya et porteront sur les matières suivantes pour l'ensemble des candidats :

- Une épreuve de français (durée 02 heures ; coefficient : 02) ;
- Une épreuve de mathématiques (durée 02 heures ; coefficient : 02) ;
- Une épreuve de culture générale (durée 01 heure ; coefficient : 01)

**La participation à toutes les épreuves est obligatoire.**

Toute note inférieure à 07/20 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

Les candidats se présenteront sur les lieux des épreuves munis du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

**NB : L'appel des candidats se fera à 06 00 minute dans les différents centres de composition.**

## **VI. ADMISSION**

L'admission définitive ne sera prononcée qu'à l'issue d'une visite médicale d'aptitude et d'une enquête de moralité.



**Général de Brigade Kassoum COULIBALY**  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

## **DIFFUSION**

Sur la RNB, du 24 au 27 juin 2024  
à toutes les heures de communiqués  
en français.  
Dans le quotidien SIDWAYA, le  
24 juin 2024.